

ESPACES PUBLICS

Rues Georgette Rostaing, Jules Ferry et des Frères Blais

Travaux de réhabilitation de collecteurs unitaires d'assainissement

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie

EXPOSE DES MOTIFS

Les inspections télévisées du réseau d'assainissement communal ont permis de constater des désordres sur certains tronçons.

Aussi, et en lien avec les prévisions de travaux sur la voirie, il est nécessaire de réhabiliter les collecteurs unitaires d'assainissement de la rue Georgette Rostaing, de la rue Jules Ferry et d'une partie de la rue des Frères Blais (entre les rues Maurice Coutant et Marcel Lamant).

Le montant des travaux s'élève à 183 957,12 € HT pour la réhabilitation du réseau de la rue Georgette Rostaing, à 173 502,87 € HT pour la réhabilitation du réseau de la rue Jules Ferry et à 85 875,15 € HT pour la réhabilitation partielle du réseau de la rue des Frères Blais.

Afin de mener à bien ces chantiers, je vous propose donc de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie pour la réhabilitation des collecteurs unitaires d'assainissement susvisés.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

ESPACES PUBLICS

Rues Georgette Rostaing, Jules Ferry et des Frères Blais

Travaux de réhabilitation de collecteurs unitaires d'assainissement

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

considérant que, suite à des inspections télévisées du réseau d'assainissement communal des désordres ont été constatés sur certains tronçons,

considérant que les travaux de réhabilitation des collecteurs unitaires d'assainissement de la rue Georgette Rostaing s'élèvent à 183 957,12 € HT, ceux de la rue Jules Ferry à 173 502,87 € HT et ceux de la rue des Frères Blais à 85 875,15 € HT,

considérant qu'il convient, pour la réalisation des travaux susvisés, de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie pour les travaux de réhabilitation des collecteurs unitaires d'assainissement situés rues Georgette Rostaing, Jules Ferry et des Frères Blais à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011